

Eco-Vie, la revue

Dépôt Mouscron- Centre

Paraît tous les deux mois,

sauf en juillet-août.

P 501345P



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



n° 313/ Nov. - Déc. 2020

<http://www.eco-vie.be>

Editorial

Adieu 2020!

Cette année restera dans les mémoires. Beaucoup de nos activités ont dû être reportées, reportées encore ou supprimées. Notre isolement imposé, bien que nécessaire pour éviter le pire d'une crise sanitaire, nous empêche de vous proposer le Mois du Doc, les Visites thématique de Martin, 1h pour les Droits Humains,... toutes ces rencontres qui sont autant de moments de réflexion indispensable pour préparer un avenir soutenable. Notre avenir.

Notre rapport à la Nature, au monde sauvage et à la biodiversité serait responsable des maux actuels : le Covid-19 aurait été transmis par des contacts trop rapprochés avec des animaux sauvages.

La destruction de leurs habitats a pour conséquence soit la disparition des espèces soit de nouvelles relations entre l'homme et les animaux sauvages où chacun apporte son taux de micro-organismes parasites (germes, microbes, virus ...) responsables de maladies délétères (peste, rage, SRAS, leptospirose, grippe aviaire, Ébola ou toute autre zoonose). La promiscuité entre plusieurs espèces, à l'état sauvage, en captivité

ou en élevage, accroît le risque de transmission et de mutation des agents pathogènes, et rend plus probable une transmission aux humains.

Agroécologie, respect de la Terre, de l'animal, des ressources et des plus faibles sont plus que nécessaires aujourd'hui.

2020 s'en va tout doucement. Trump, le climatosceptique aussi ! 2020 décline, la courbe des infections aussi ! Espérons que ce soit le début d'une longue série de bonnes nouvelles.

Depuis 1978, notre association n'a eu de cesse de vous informer via sa revue papier et d'en améliorer sa qualité technique. Dorénavant, vous pouvez la recevoir en e-revue... et en couleurs. Vous pourrez ainsi zoomer pour une lecture plus aisée, cliquer sur les liens hypertexte pour aller plus loin dans les sujets traités, apprécier au mieux les photos etc. Il vous suffit pour cela de nous contacter.

Nous espérons vivement que nous pourrions très bientôt reprendre nos activités et vous retrouver pour travailler ensemble à un monde meilleur.

En attendant, nous vous souhaitons de vivre une bonne fin d'année en prenant soin de vous, de l'environnement et des autres.

Xavier

SOMMAIRE

• Editorial	1	• Gilbert, un cardon aux doux piquants	9	• Appel aux bonnes volontés	19
• Sommaire		• Le Parlement européen sauvera-t-il le Green Deal ?	11	• Êne paire de plantes d'ichi (1)	
• Le capitalisme est-il soluble dans l'eau épurée?	2	• PSE, MAE : de bonnes intentions?	12	• Allo... Tatïe Sylvia?	20
• Un Noël Eco-Vie	4	• Poulailier Decruyenaere : suite mais pas fin	14	• Eco-Vie Junior—Grisou—Incroyable, ces incroyables comestibles	21
• Quand les chemins nous « bottes »		• Le CADTM condamne les mesures du G-20 sur la dette	16	• Trucs et astuces	22
• Le coin des recettes—la salade de saison	5	• Sédentaires ou migrants, les bourdons?	18	• Stop béton	
• Vivre de sa ferme en choyant l'environnement est possible	6			• Cebeo, suite et fin	23
• Agroécologie, performance et PAC	7			• Êne paire de plantes d'ichi (2)	
				• Agenda novembre-janvier	24

Le capitalisme est-il soluble dans l'eau épurée ?

A cause de son exploitation démesurée des ressources et son incitation à la consommation effrénée, le capitalisme est mis sur le banc des accusés comme principal responsable des dérives actuelles. Limité dans le temps et dans l'espace, il a pu donner l'illusion que la vie dépendieuse d'une petite catégorie de privilégiés entraînait peu de dommages pour le reste de la population. Mais sans concurrence après l'élimination de tous ses adversaires, il en a profité pour s'étendre, accroître sa puissance et dépasser les seuils de tolérance.

Qu'attendre comme changement d'un système qui s'enrichit sur tout, même sur les dégradations qu'il a lui-même provoquées (la correction d'une pollution accroît le PIB comme les licenciements dans une entreprise valorisent sa cotation en bourse) et dont il s'arrange pour faire payer les réparations par la collectivité, en vertu de la règle cynique de la privatisation des bénéfices et de la socialisation des pertes ? Comment va-t-il, après avoir surfé avec profit sur la vague écologique, accepter de se laisser déposséder d'une partie de sa rente ? Impensable, après sa lucrative mise en place, l'énergie solaire gratuite et décentralisée ! Parions sur l'inventivité pernicieuse des chercheurs à sa solde pour faire de l'ombre au soleil. Consommons, polluons, dépolluons, purifions, repolluons... sous son contrôle et à grands frais. Il a réussi l'exploit d'installer une bête puante dans une maison et de convaincre ses occupants de ne pas la bouter dehors, mais d'acheter, pour atténuer l'odeur, mille gadgets : sprays, parfums, déodorants, masques, ventilateurs...

Savez-vous que les banques à l'origine de la crise des subprimes en 2008 accordaient sciemment des crédits hypothécaires à des emprunteurs aux ressources insuffisantes pour rembourser leur créance, mais en même temps s'en prémunissaient en spéculant sur leur insolvabilité (elles ont été dépassées par l'ampleur du phéno-

mène), prenant pour modèle la championne de ces entourloupes (le mot est faible) : la banque Goldman Sachs qui après avoir participé au traficotage des comptes de la Grèce, misait gros derrière son dos sur son effondrement. On assiste actuellement au même scénario à propos des bio-banques qui sous le couvert de la protection d'espèces végétales et animales menacées dupent même des écologistes avertis, par des mesures préservatives ponctuelles, paravents de manœuvres dilatoires visant à créer la rareté des ressources naturelles et par là des bénéfices à court terme plantureux. (cf. le documentaire : "Nature, le nouvel eldorado de la finance" de Sandrine Feydel). Non décidément économie de marché et économie soutenable, profits personnels et intérêt général, croissance et écologie sont difficilement conciliables.



La bourse ou la vie

Il est curieux de constater que l'expression "la bourse ou la vie" analysée sous la loupe linguistique et revisitée à l'aune du temps a complètement inversé sa signification. Autant la bourse, exigée aux riches par les bandits de grand chemin, représentait une réalité matérielle et établissait une équivalence entre les termes (la bourse = la vie), autant aujourd'hui elle figure avant tout une virtualité (80% des transactions boursières ne correspondent qu'à des flux financiers complètement déconnectés de l'économie réelle), concerne toutes les couches sociales et met en exergue une opposition (la bourse contre la vie). Emblème

flamboyant du capitalisme, elle avilit, mutile, symbolise la mort par sa recherche permanente du profit maximum et les dividendes à deux chiffres. La main invisible des marchés tue impitoyablement, sans état d'âme, des millions de personnes, notamment par ses fonds de pension qui au moindre signe d'essoufflement délocalisent des entreprises même rentables, anéantissent des pans entiers de l'économie et affament un peu plus chaque jour des populations, déjà sous-alimentées, par ses spéculations sur les céréales et les produits de première nécessité. Jean Ziegler, ex-rapporteur de l'ONU sur l'alimentation, ne craint pas de traiter d'assassins tous ces oligarques rapaces aux mines réjouies d'affairistes et satisfaits des bons coups joués. Les 3000 morts du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis sont à multiplier par 10 tous les jours en Afrique, certainement le continent le plus riche en matières premières et donc le plus convoité.

Pour satisfaire son besoin permanent d'accaparement, le capitalisme abime à courte ou longue échéance tout ce qu'il touche. Aussi en arrive-t-il à dilapider sans discernement son capital (un comble pour lui) jusqu'à provoquer la stérilisation de son environnement. Pour survivre, il se nourrit de la mort rapide des produits (obsolescence programmée) et de l'exploitation des hommes. La multinationale Monsanto a réussi l'exploit de mettre au point une semence : la bien nommée "Terminator", qui, une fois cultivée, s'autodétruit (pour l'instant retirée du marché devant le tollé provoqué par sa commercialisation ; jusqu'à quand ?). Il est d'ailleurs symptomatique de constater les atteintes de plus en plus prononcées à la capacité des humains, surtout chez les nantis, de se reproduire ; peut-être un moyen supplémentaire pour la nature de se prémunir de l'espèce humaine par trop envahissante, comme le suggère Yves Paccalet dans son ouvrage au titre volontairement provocateur : "L'Humanité disparaîtra, bon débarras !". Le nucléaire, l'enfant chéri du capitalisme sournois, montre l'exemple avec ses territoires devenus, après catastrophe, inhabitables pour des siècles, ses déchets promoteurs d'infiltrations incontrô-

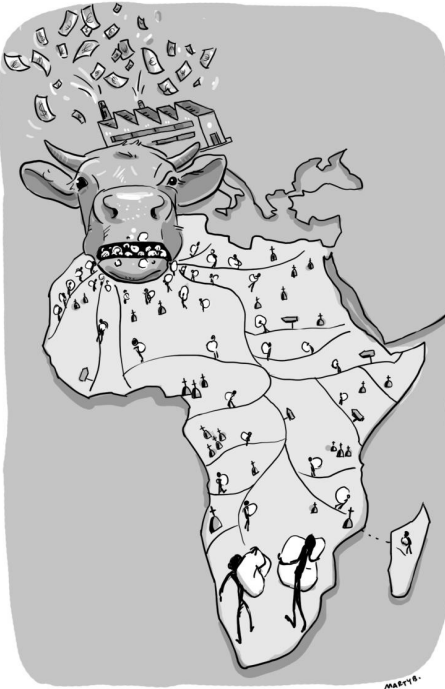
trôlables dues à la porosité des contenants, ses cancers généreux de propagation et de longévité, ses armements cataclysmiques... (on dirait un panneau touristique invitant à la visite). Et la liste est loin d'être exhaustive.

Le capitalisme superman !

Comment un système aussi mortifère a-t-il pu s'imposer dans le monde entier et continuer à prospérer sans qu'une mobilisation généralisée ne le remette en cause ? Correspond-il à la loi darwinienne de l'évolution qui impose l'élimination du faible pour que survive le fort ? Force est de constater que le capitalisme rebondit après chaque crise qui pourtant devrait le disqualifier définitivement. En fait il se nourrit des crises. Il est par essence crise. Pour preuve : sans (sur-) endettement permanent et son corollaire, le crédit, qui constituent bien une situation déséquilibrante si elle perdure, pas de consommation démesurée, pas de spéculation, pas de capitalisme financier.

Pourquoi lui renouvelle-t-on sans cesse notre confiance malgré un palmarès désastreux étalé sur plusieurs siècles (continents entiers dévastés, anéantissement de civilisations autochtones, traite des noirs avec appauvrissement inéluctable de l'Afrique, famines programmées par destruction de cultures vivrières ancestrales au profit des exportations) ? Alors que l'on a éliminé, semble-t-il définitivement, le communisme, qui n'a jamais vraiment vu le jour. Les seules expériences de longue durée illustrent tout au plus des capitalismes d'Etat et celles porteuses d'espoir ont avorté à cause des efforts conjugués des Russes, des Américains et des Occidentaux dans leur sphère d'influence. Il a été banni après moins d'un siècle d'existence, sans lui laisser une chance de se réhabiliter par exemple dans une expérience prolongée de socialisme à visage humain. Encore une expression à revisiter. Pourquoi ne l'associe-t-on pas au capitalisme qui en aurait pourtant bien besoin ? J.-Cl. Barrault y fait allusion dans son ouvrage : "Venise, le capitalisme à visage humain" où il montre la cité des doges du temps de sa splendeur, certes capitaliste, mais soucieuse du bien public avec des salaires élevés, des prêts limités à 5% maximum, la

richesse partagée, l'évasion fiscale inexistante... Pourquoi une telle différence de traitement ? Sans doute parce que les exactions commises par le capitalisme libéral sont diluées dans le temps et l'espace et donc moins facilement identifiables et chiffrables (un recensement objectif et rigoureux édifierait à plus d'un égard même ses laudateurs béats) que la concentration des morts communistes focalisée sur des périodes et des géographies bien délimitées. Peut-être aussi que le capitalisme sous ses dehors démocratiques mais ses dedans fascisants a réussi à convaincre d'exclure de son périmètre idéologique ce qu'il considère étranger à lui comme les régimes dictatoriaux ; alors qu'ils constituent en fait des excroissances en latence susceptibles d'émerger dans certaines circonstances.



En tout cas il a horreur d'un trop plein de démocratie à cause notamment de ses contrepouvoirs dérangeants. Rien de plus reposant pour lui qu'une bonne dictature. Une preuve parmi tant d'autres : les cotations sévères à l'égard de l'Egypte par les agences de notation, chiens de garde des marchés, à la veille des mouvements de contestation du printemps arabe, au motif cynique de "risque de démocratisation". Que cela est candidement dit. L'ultralibéralisme dénoncé même par les conservateurs modérés ne constitue aucunement, lui non plus, une dérive du système mais s'inscrit dans

la droite ligne de son mouvement. Il continue à séduire habilement au moyen du leurre de l'accès au pactole par tous. Son plaidoyer pour la libre entreprise, source de richesse et de bonheur, au contraire de la pauvreté partagée d'un communisme contraignant, entraîne une attractivité légitime mais illusoire car matériellement intenable compte tenu des ressources limitées de la planète. Comme il ne faut pas attendre la grâce infuse de je ne sais quelle vertu angélique pour réduire notre consommation et permettre au plus grand nombre d'accéder au bien vivre, comment éveiller la conscience de chacun et atteindre ainsi une masse critique suffisante pour changer le cours des choses et terrasser le Big Brother qui nous menace ? Tout au long de l'Histoire, on peut affirmer qu'en général le collectif a toujours primé sur l'individu. Mais après la deuxième guerre mondiale, la courbe, dans les pays riches, s'est peu à peu inversée jusqu'à l'exacerbation de l'individualisme aujourd'hui volontiers outrancier : tout, tout de suite, pour moi. Et c'est paradoxalement au moment où le collectif est devenu indispensable à sa propre survie qu'il s'estompe petit à petit au profit de l'individu qui n'a jamais autant disposé de moyens d'information, d'éducation, de temps libre pour afficher sa personnalité responsable. Il est douloureux de voir que tous les efforts pour faire émerger cet individualisme adulte qui joue aux abonnés absents alors qu'il devrait extérioriser son indépendance d'esprit durement acquise au cours des siècles, aboutissent à l'effet inverse c'est-à-dire à une collectivisation béate de la pensée et une standardisation des activités dites libératrices comme les spectacles sportifs mondialisés, les destinations et formatages touristiques récurrents, les réseaux sociaux en grande majorité infantilissants, les technologies trop souvent inhibitrices de créativité personnelle...

Le constat est sévère et la conclusion amère ; en dehors de quelques initiatives citoyennes riches d'espérances, l'uniformisation des cultures ne laisse entrevoir que peu d'espoir de ne pas se laisser embaumer vivants !

Pierre Crombez

(texte et illustrations extraits de son livre « Illusion »)

Un Noël Eco-Vie



* Où trouver les

Cahiers

de Tatïe Sylvia?

à Mouscron, au magasin En Vrac (Petite Rue 60) ou au Hall du Terroir (Rue de la Vellerie 133) ; à Herseaux à la Ferme de la Roussellerie (rue de la Roussellerie 101) ou à notre siège social (nous téléphoner avant).

Prix du cahier : 5 €.

Nous pouvons aussi vous l'envoyer par la poste. Comptez alors 7,50 € pour la Belgique et 10 € pour la France

Quand les chemins nous « bottes »

Un chemin n'existe que si on l'utilise.

Luis tient particulièrement aux chemins ruraux, ces innombrables petites boucles qu'il est possible de réaliser pour se promener... enfin, qu'il était possible de réaliser, mais qui disparaissent par l'indélicatesse de riverains, la négligence de leur entretien et puis l'oubli.

Réhabiliter ces chemins permet aussi de conserver l'histoire locale (cf. Chemin des Morts) et de reprendre contact avec la Nature (cf. Chemin n°20). Ces deux chemins, Luis a voulu leur redonner vie en ce mois d'octobre en proposant deux balades...

Depuis une quinzaine d'année, Eco-Vie se soucie du Chemin des Morts (Rendez-vous sur les sentiers) à Estaimpuis (Leers-Nord) et, malheureusement, depuis dix ans Eco-vie n'a de cesse de rappeler aux autorités communales d'Estaimpuis que ce chemin a été illégalement labouré. C'est pour cette raison que Luis a voulu retracer la route qu'empruntaient les convois funèbres entre les deux Leers. Petits rappels historiques, frontières et bornes retrouvées ou déchaussées, les bottes étaient nécessaires pour traverser le champ qui remplace maintenant le chemin et le fossé qu'empruntaient les nombreux promeneurs auparavant. La commune a entamé des démarches en justice puisque l'exploitant agricole ne veut rien entendre. Nous ne pouvons que réitérer ces initiatives, encourager les passages encore et encore. En attendant un

jugement favorable...

Quant au chemin n°20, Luis passe en premier, un petit panneau « Propriété privée » ambigu a peut-être contribué à l'abandon du chemin. Je me rappelle l'avoir emprunté dans ma jeunesse, y pénétrer était comme un voyage dans la jungle amazonienne... j'étais petit ! On passait par là pour se rendre au parc communal, le jardin de la Maison communale.

Le parc a évolué, la Maison communale est devenue un complexe administratif depuis la fusion des communes.

Et c'est à ce moment-là que le chemin a dû entrer dans l'oubli car une haie communale a été plantée sur son assise lorsque le jardin a été réaménagé.

Malgré cela, le chemin qui longe les propriétés voisines est en bonne partie conservé même si tontes de gazon et déchets de jardin encombrant ça et là. Mais ici encore les labours ont grignoté une partie du chemin le long d'une des propriétés et un peu plus loin entre deux champs.

Ces chemins champêtres nous emmènent au milieu des champs pour profiter du vent, du chant des oiseaux, pour repérer des empreintes, pour observer plantes et arbres évoluer au gré des saisons. Ces chemins ruraux, il nous faut absolument les

conserver, ils nous apportent apaisement et tranquillité, et quand on s'y croise, ils sont toujours des lieux de rencontres conviviaux.

Xavier



Le coin des recettes

Hyper simple... mais tellement bon !

Une salade de saison

- **le matériel :**

Une râpe, un couteau, un presse-fruit, un petit bol et un saladier

- **les ingrédients :**

Radis noir, betterave rouge, fenouil, pomme, mandarine, salade de blé, citron et/ou mandarine,

Vinaigrette : huile d'olive/colza, jus de citron/mandarine, vinaigre et moutarde

- **la préparation :**

Râper le radis noir, la betterave rouge et la pomme (vous pouvez aussi varier les découpes, par exemple, très fines rondelles pour la betterave rouge, brunoise pour les pommes);

Émincer très finement le bulbe de fenouil (pas les parties fibreuses) ; les mélanger. Presser le jus d'une mandarine et l'intégrer au mélange pour attendrir les légumes. Ajouter la salade de blé. Réaliser une petite vinaigrette, Assaisonner et mélanger au moment de servir.

Recette réalisée lors de l'atelier « Rôle de l'alimentation » en décembre 2017



Echangeons nos savoirs et partageons leurs saveurs

Vous créez des recettes ou perpétuez une recette familiale? Vous pouvez nous les envoyer pour en faire profiter nos lecteurs

Vivre de sa ferme en choyant l'environnement est possible !

Produire pour s'assurer un revenu décent et nourrir la population d'une part ou protéger les ressources naturelles et entretenir les paysages de l'autre sont les leitmotivs clivants auxquels je me confronte depuis quelques mois en tant que chargée de mission ruralité chez IEW et épouse de fermier. Clivants et caricaturaux, ils ont tendance à s'exacerber dans les discussions entre parties prenantes pour la construction du Plan Stratégique wallon pour la future Politique Agricole Commune (PAC).

Étonnant... lorsque depuis 5 ans que je travaille dans le secteur agricole, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'agriculteurs pour lesquels l'intégration de l'ensemble des dimensions de la durabilité (économique, environnementale et aussi sociale) est un objectif allant de soi pour assurer la pérennité de leur métier. Au-delà de l'intention, certains semblent assurer cette fameuse « transition » des systèmes de production qui allie nature et agriculture au-delà de la rime.

A l'initiative du WWF-Belgique, une étude réalisée par SYTRA¹ à l'Université de Louvain (UCL) vient d'objectiver cette observation empirique pour différents systèmes de production bovins en Wallonie.

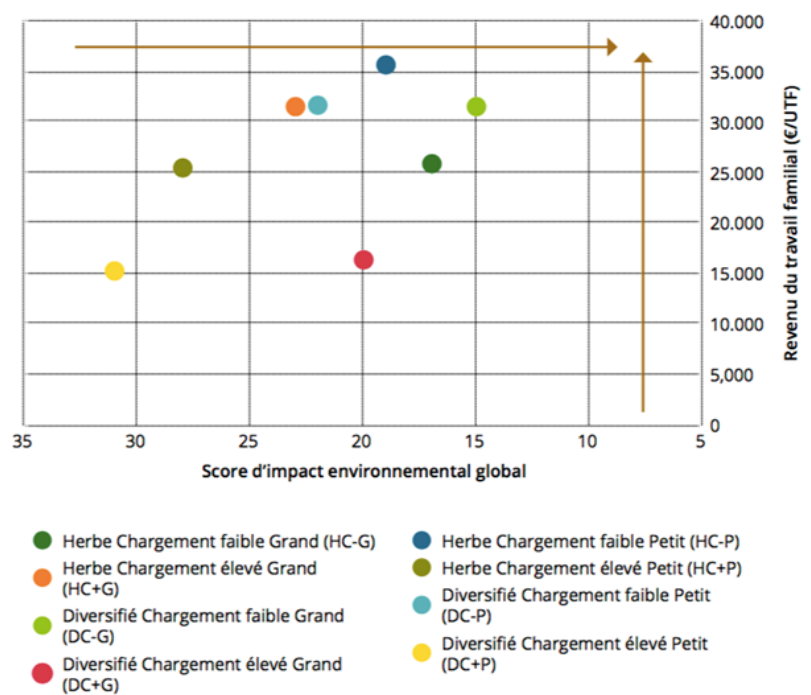
Le principal résultat de l'étude tient dans ce schéma pour les exploitations laitières².

La figure ci-contre illustre le croisement du revenu du travail familial avec un score d'impact environnemental global³. Plus les points – représentant les systèmes de production – sont hauts à droite, plus l'alliance économique et environnementale est bénéfique.

Les systèmes herbagers⁴ sont ceux qui ont un moindre impact sur l'environnement – soit, les plus performants d'un point de vue environnemental. Et, économiquement, ils valent au moins le niveau des autres systèmes. Aucun système ne montre des performances économiques significativement meilleures qu'un autre. Par contre, la variabilité du revenu du travail familial au sein des systèmes est très marquée. Cela signifie qu'au sein d'un même système de production, la diversité de combinaisons des moyens de production est élevée. Chaque ferme met au point une stratégie de maximisation de ses produits lors-



Figure 1. Revenu du travail familial et impact environnemental de huit systèmes laitiers en Région wallonne. Moyennes interannuelles sur la période 2014-2017.



qu'elle a des charges importantes ou de minimisation de ses coûts lorsque sa production est réduite.

Lors du [webinaire organisé par le WWF](#) pour mettre en débat l'étude, nous comprenons avec les agriculteurs présents, que chaque ferme est unique et que l'éleveur tente de s'adapter au mieux aux conditions d'exploitation – parfois très contraignantes – avec l'influence de sa propre sensibilité.

La conclusion de la présentation ouvrait également la question du niveau des revenus révélés. Près de 60% des éleveurs dégagent à peine ou moins de 1000 euros de revenu par mois entre 2016 et 2018. L'étude n'en

commente pas le caractère rémunérateur ou non. Elle souligne cependant que les subventions de la Politique Agricole Commune notamment pour soutenir les élevages allaitants ne suffisent plus à compenser les revenus des agriculteurs.

À l'heure où le plan stratégique wallon pour la future PAC se construit avec les différentes parties prenantes, cette étude apporte une objectivation de la possibilité de concilier revenu de travail familial et préservation des ressources naturelles. Reste à faire en sorte que cette combinaison soit rémunératrice. La PAC, à elle seule, ne suffira sans doute pas. Il faut s'atteler dès maintenant à réfléchir la prochaine programmation

pour que les agriculteurs puissent enfin vivre du fruit de leur travail tout en préservant les ressources qui leur permettent de le réaliser...

Julie Van Damme - IEW

1. Transition of food systems

2. Données provenant de 290 exploitations entre 2014 et 2017. Les résultats sont également disponibles pour les systèmes de production bovins allaitants.

3. Agrégation de neuf indicateurs basés sur cinq résultats environnementaux : utilisation de produits phytopharmaceutiques, émissions d'azote, impact sur la biodiversité, utilisation de soja, empreinte carbone. Plus le score est faible, plus l'impact environnemental est faible.

4. Il s'agit en fait des élevages où les animaux sont essentiellement nourris à l'herbe. Les exploitations consacrent plus de 92% de leur surface dédiée au cheptel laitier à de la prairie.

Agroécologie, performance et PAC

Si, depuis les années 50, l'agriculture industrielle contribue à une sécurité alimentaire relative en Europe, de nos jours, elle est remise en question et on entend beaucoup parler, et de plus en plus souvent, d'agroécologie comme une solution aux problèmes environnementaux qui en découlent tout en permettant des revenus décents au monde paysan (25% des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté). Ces écueils remettent en question la durabilité du modèle agricole prédominant

Dans une étude pour « France Stratégie »¹, Alice Gremillet et Julien Fosse ont analysé des modes de culture à partir de différents cahiers des charges et ont calculé des « scores d'exigence environnementale » qui tiennent compte de la réduction des produits phytos et de l'importance des pratiques favorables à la préservation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau pour chacun d'eux.

Il en ressort que les exploitations agroécologiques AB (agriculture biologique) bien plus exigeantes que les exploitations conventionnelles sont en général plus rentables.

Moins de charges d'intrants pour les cultures qui sont revendues plus chères, une meilleure stabilité des prix, une diversification de production assure une stabilité dans les rendements dans le temps. Ces bénéfices compensent largement les rendements plus faibles et les charges supplémentaires en main d'œuvre. L'agriculture biologique apparaît donc comme la plus performante d'un point de vue économique et environnemental. Malgré cela, pour Marc Dufumier, fervent défenseur de l'agroécologie

portés à bas prix ne permettent plus aux paysans locaux de produire et écouler leur production décemment). La prolifération des algues vertes, la perte de la biodiversité, la disparition des pollinisateurs, la pollution des eaux par les produits phytos, la perte de l'humus ainsi que la participation accrue au réchauffement climatique occasionnées par cette agriculture conventionnelle doivent nécessiter un revirement radical pour recréer rapidement des espaces propices à la vie grâce à l'agroécologie. Il s'agit de mettre en

place des écosystèmes qui ne sont pas vraiment naturels, mais qui vont être favorables à une production accrue, durable et bonne pour la santé. L'agroécologie ne prône pas un retour en arrière mais préconise de s'inspirer d'expériences qui ont fait

leurs preuves (cf. bocage) pour imaginer une nouvelle manière de produire de manière intensive en évitant les intrants et tout faire pour que la nature (pollinisateurs, aides naturels contre les nuisibles, champignons, associations végétales, oiseaux...) fasse le travail pour nous.



scientifique, les exploitations agricoles productivistes « conventionnelles » et industrielles continuent à surproduire, à inonder les marchés mondiaux de produits bas de gamme et à détruire les marchés des pays plus pauvres (les poulets industriels, le lait en poudre ex-

L'agroécologie piège le carbone, en rechargeant les sols en humus, en ne labourant pas, en replantant des arbres et des haies (la permaculture est une vision extrême de l'agroécologie où le moindre rayon de soleil qui arrive sur une parcelle sera capté par les plantes pour être transformé en énergie grâce à la photosynthèse).

Mais comme cette mutation doit se concevoir sur un temps long, il faut s'y atteler immédiatement. Et si changer les choses, produire plus sainement et plus éthiquement peut paraître une évidence pour certains, beaucoup d'agriculteurs sont coincés dans un système qui ne leur permet pas de le faire tant les charges financières sont importantes.

C'est vrai que des aides de la PAC permettent de subventionner les conversions vers l'agriculture biologique, mais il faudrait qu'elles puissent mieux compenser les pertes de revenu occasionnées par cette transition vers l'agroécologie plus respectueuse de la nature et des consommateurs car ces aides ne sont pas proportionnées aux services rendus, ni même au manque à gagner effectif. Les montants totaux d'aides à l'hectare pour les grandes cultures par exemple sont plus importants pour les exploitations dont le système de production, malgré certains engagements environnementaux, reste fondé sur les principes de l'agriculture conventionnelle que pour le référentiel AB. Autrement dit : c'est la production moins exigeante du point de vue environne-

Qu'est-ce que l'agroécologie ?

Agroécologie est un terme désignant les pratiques agricoles qui lient l'agronomie (science de l'agriculture) et l'écologie (science de l'environnement). C'est donc une agriculture durable, plus respectueuse des hommes, des terres et des animaux qui répond aux besoins alimentaires et économiques (=> réduire l'empreinte environnementale et tenir compte de la biodiversité)

La démarche agroécologique adoptera des pratiques qui tiennent compte des équilibres de la nature et des services qu'elle rend car les intrants en agriculture industrielle (pesticides, engrais, antibiotiques mais aussi carburants, eau d'irrigation, aliments pour le bétail...) représentent en moyenne une dépense de 50 à 60 % du chiffre d'affaires. Un coût économique qui s'ajoute à un impact environnemental désastreux qui est souvent à l'origine d'une part importante de la pollution de l'air, des eaux et des sols, qui cause des dommages sur la santé des agriculteurs et des consommateurs, qui contribue au changement climatique, qui nuit ou détruit la biodiversité locale...

L'agroécologie n'est pas un label. Le terme désigne avant tout une approche agricole, dont les agriculteurs bio sont souvent les meilleurs représentants, leur certification répondant à un strict cahier des charges. De cette approche agroécologique découle un ensemble de pratiques que chaque exploitant adapte, conçoit et développe en fonction des spécificités de son territoire et de la nature de son exploitation.

mental qui reçoit plus.

Tant pour Julien Fosse et Alice Grémillet que pour Marc Dufumier, il faudrait donc que les aides de la PAC soient réorientées pour les services rendus pour mieux soutenir les référentiels à forte exigence environnementale, leviers nécessaires pour développer efficacement l'agroécologie.

Par ailleurs, l'agroécologie est exigeante en emploi (peut être une des solutions pour résorber une partie

du chômage) et occasionne un surcoût. Le consommateur doit reconnaître le travail de haute valeur environnementale réalisé par les fermes en agroécologie et il doit consentir à payer justement l'agriculteur. Et pour que le système agricole français puisse évoluer favorablement vers un modèle plus soutenable, « les pratiques des consommateurs doivent aussi évoluer, notamment vers un régime moins et mieux carné » ... Si l'étude de « France Stratégie » s'intéresse essentiellement aux fermes françaises, la réflexion est évidemment valable pour le système agricole belge.

Xavier

¹ Julien Fosse et Alice Grémillet <https://www.strategie.gouv.fr/publications/performances-economiques-environnementales-de-lagroecologie>

² Marc Dufumier *L'agroécologie peut nous sauver* (Actes Sud)



Gilbert, un cardon aux doux piquants

Gilbert, aujourd'hui mon cœur est en deuil. Tu nous as quittés, nous ne ferons plus nos parties mensuelles de whist, mais tu seras toujours dans notre cœur, dans le mien comme dans beaucoup d'autres.

C'est toi qui m'a appris à avoir l'esprit critique. Je me souviens des premières réunions que nous avons eues ensemble, tu étais imposant de par la stature mais aussi par la voix. Tu ne t'embarrassais pas de courbettes, tu disais ce que tu avais à dire, donnant ton opinion d'une voix forte et tu aimais la discussion, on peut même dire que tu la cultivais.

Tu la cultivais comme tu cultivais la terre jusqu'à faire de ton jardin, un jardin extraordinaire, une jungle étroite comme le titre du film que Benjamin Hennot lui a consacré. Je t'entends encore dire en blaguant « moi, je suis paresseux, alors bêcher, retourner la terre, arroser ... non ».

La permaculture c'était ton terrain favori. Tes cours du dimanche matin ont été suivis par des centaines de personnes (jusqu'à 200 personnes en même temps, ta maison devenait trop petite pour les accueillir tous !). Tu étais fier que les jeunes les fréquentent, eux qui sont l'avenir, s'intéressaient au jardinage et ça, ça te rendait heureux.

La solidarité pour toi n'était pas qu'un mot, c'est au départ pour elle que tu as créé ton jardin, que tu as créé, avec Josine, en 1969 ton association « Fraternités ouvrières ». Vous vouliez que chacun puisse manger à sa faim, que chacun soit égal.

Peu importe la couleur de la peau, les origines, tu ac-

cueillais chacun-e de la même manière. Tu voulais que chacun puisse s'exprimer librement et être autonome, ne pas dépendre de la charité.

Tu étais précurseur pour la culture du jardin (à l'époque pour toi, il n'était pas question d'utiliser du « poison »), mais aussi dans tes idées. Je me souviens qu'un jour tu m'as dit, il y a bien une vingtaine d'années de cela, que tous les enfants étaient curieux dès leur plus jeune âge mais que l'école leur enlevait le droit d'être curieux en les formatant en quelque sorte

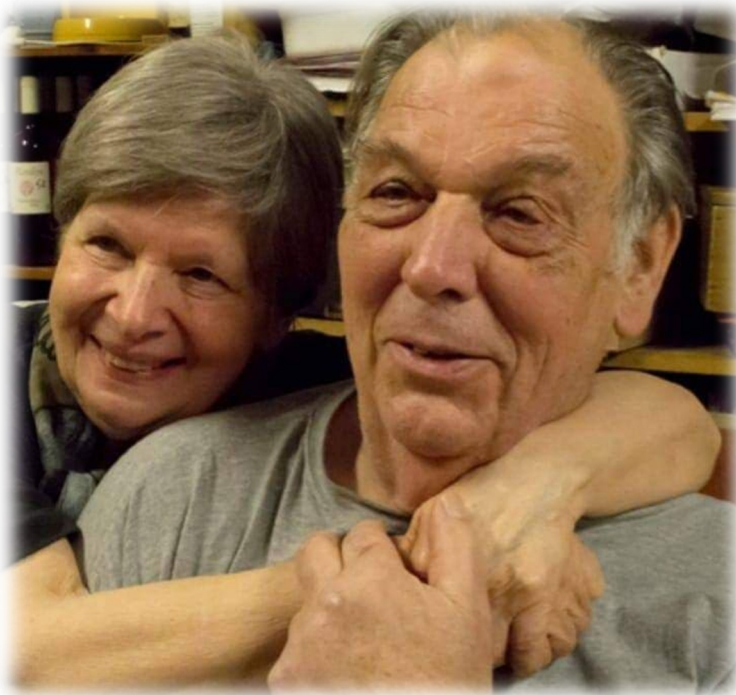
et qu'il y avait moyen d'apprendre rien qu'en regardant la nature ... aujourd'hui c'est un peu vers ça qu'on se dirige avec ce qu'on appelle dorénavant « l'école du dehors ».

Et que dire de ta grainothèque, quelques 6.000 graines différentes ensachées par des bénévoles dont 900 sortes de tomates Un vrai trésor disponible ! On vient de loin, de très loin parfois, pour la voir et visi-

ter ton jardin. Tu étais fier de ton groupement d'achats, de tes graines et des bénévoles qui t'aidaient dans l'association.

Tu nous as quitté Gilbert, mais tu resteras à jamais près de nous. Lorsque nous irons dans nos jardins, c'est ton héritage que nous verrons : cet amour de la terre et de la nourriture simple et naturelle. Les « semeurs de vie » comme vous a surnommés, Josine et toi, Luc Dechamps dans sa vidéo, ne pourront jamais complètement disparaître.

Tu nous manqueras, tu nous manques déjà. Au revoir Gilbert. Nous prendrons soin de Josine.



Gilbert aimait nous rencontrer lors de diverses activités d'Eco-vie, ...

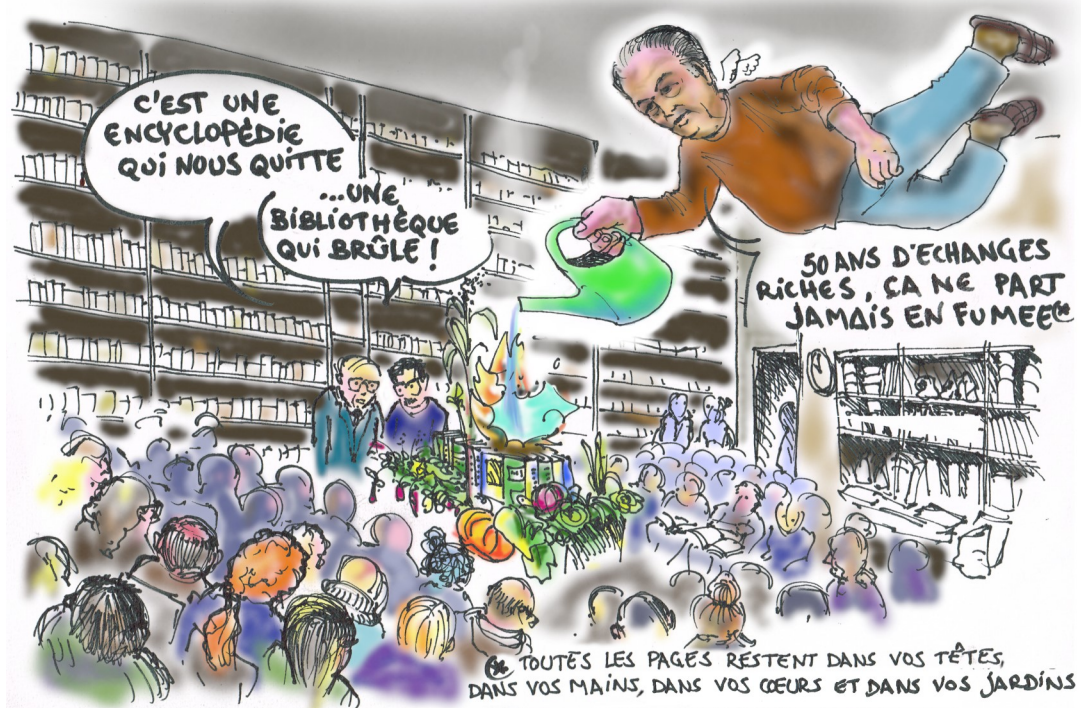


... c'était réciproque

Je l'ai souvent côtoyé lors des cours de jardinage qu'il a animés pendant ces dizaines d'années, il s'amusait à dire qu'un jardinier ne devrait jamais aller travailler la terre s'il ne peut aller le faire en chaussons. Il martelait sans cesse : « Aucun écrit, aucun dire ne sont paroles d'Évangile. Nous, on a tout essayé. Parfois ça marche, parfois ça ne marche pas. Parfois, il faut essayer plusieurs fois, plusieurs années de suite pour que ça marche. Et parfois ça ne marche que chez quelqu'un ou que par ce quelqu'un. On ne comprend pas tout. » Il refusait tous les dogmes. Il racontait avec beaucoup d'humilité qu'il faisait parfois, avec ses amis jardiniers des Fraternités ouvrières, des choses opposées aux bonnes pratiques, qu'on les traitait de fou... et qu'aujourd'hui, avec les recherches universitaires, « Gembloux et tout l'bazard », on découvre qu'ils avaient vu juste, intuitivement. « On commence seulement à comprendre l'intelligence des plantes, leurs interactions entre elles, avec les insectes, les animaux dont l'homme, etc. Un arbre ressent plus de choses qu'on ne le pensait auparavant ».

Un peu par provocation mais surtout parce qu'il le pensait vraiment, il ne manquait pas de dire qu'il préférerait toujours une tartine avec de la « mauvaise » charcuterie mangée autour d'une table avec des copains qu'un repas sain et bio avec des cons. Et devant un parterre de gens acquis au manger naturel, il(s) salivai(en)t quand il évoquait un cornet de frites bien gras... avec du piccalilli.

Xavier



Le Parlement européen sauvera-t-il le Green Deal ?

imPAACTE

Pour une politique agricole et alimentaire de la transition écologique

En s'accordant sur un paquet de mesures avant le vote, cette semaine, de la Politique Agricole Commune (PAC), les eurodéputés chrétiens-démocrates, libéraux et socialistes sont sur le point d'annihiler les ambitions du Green Deal. Influencés par les lobbies, ils s'appêtent à subsidier massivement l'agriculture intensive. **imPAACTe¹, coalition d'associations environnementales, demande aux députés de ne pas céder à cette tentative de déstabilisation.** Il s'agirait d'une erreur qui coûterait cher à la nature et la santé des européens.

Dès ce mercredi 21 octobre, les

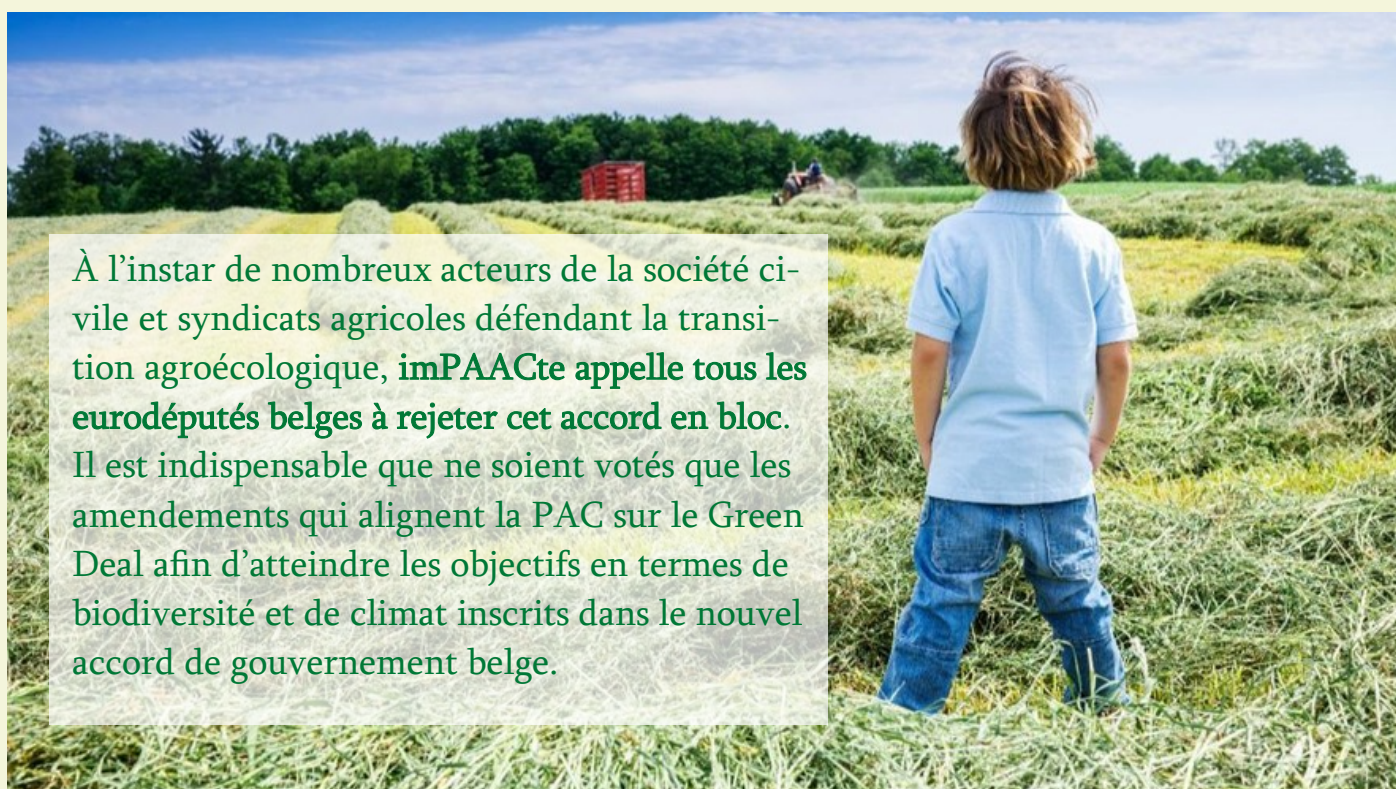
membres du Parlement européen voteront sur l'une des politiques européennes les plus importantes pour l'environnement, la nature et le climat : la Politique Agricole Commune (PAC). Le budget qui lui est réservé, alimenté par les citoyens, est plus que conséquent puisqu'il s'élève à environ un tiers du budget total de l'Europe.

La PAC actuelle est injuste, car elle concentre 80% des aides dans les mains de 20% d'agriculteurs privilégiés. Près de 60 milliards d'euros financent ainsi des pratiques agricoles majoritairement intensives,

néfastes pour la biodiversité, l'eau, l'air, et le climat. **Il est donc primordial qu'elle soit révisée en profondeur.** D'autant plus qu'aujourd'hui un engagement européen fondamental pour la Belgique, le Green Deal ou Pacte Vert de la Commission, balise le virage nécessaire vers une transition agricole, alimentaire, écologique et climatique².

Or, comme révélé dans un leak la semaine dernière, les trois principaux groupes du Parlement (S&D, Renew et PPE) ont trouvé un accord sur un "package" de mesures à valider en bloc. Le Corporate Europe Observatory (CEO)³ dévoile que cet accord est le résultat d'un travail de sappe de la part de puissants lobbies agricoles conservateurs, de l'agrochimie et de l'agroalimentaire. Le package contient quelques mesures *a priori* en faveur de l'environnement, mais un examen attentif des propositions révèle qu'elles sont systématiquement assorties de conditions qui limitent leur ambition. Pire, il

À l'instar de nombreux acteurs de la société civile et syndicats agricoles défendant la transition agroécologique, **imPAACTe appelle tous les eurodéputés belges à rejeter cet accord en bloc.** Il est indispensable que ne soient votés que les amendements qui alignent la PAC sur le Green Deal afin d'atteindre les objectifs en termes de biodiversité et de climat inscrits dans le nouvel accord de gouvernement belge.



ressort de cela que l'ensemble des mesures proposées consacre une Politique Agricole Commune du statu quo, injuste pour les agriculteurs, destructrice pour la planète et en total porte à faux avec les objectifs du *Green Deal*.

Pourtant, l'Europe agricole et alimentaire, à bout de souffle, a besoin

de la vision à long terme enfin apportée par les stratégies *De la ferme à la table* et *Biodiversité* du Green Deal. Elle doit mettre la majorité des agriculteurs sur le chemin d'une souveraineté économique, et les pousser vers des modes de production durables pour la nature et le climat. Elle répondra alors aux attentes des citoyens. Une analyse fine

de Birdlife et d'imPAACte⁴ montre que l'accord du Parlement affaiblit considérablement la proposition initiale de la Commission européenne. Cet accord est, sur de nombreux aspects, encore pire que les propositions du Conseil européen. Le Conseil a pourtant, encore cette fois, proposé des amendements destructeurs de l'ambition environnementale de la réforme de la PAC

Quelques impacts en Wallonie si l'accord se réalisait

Emmanuelle Beguin, Natagora : "En Wallonie, un tel accord aurait des impacts désastreux pour la nature, le climat et l'environnement. L'accord réduit fortement les conditions pour toucher les aides agricoles. Il serait donc impossible de rétablir un maillage écologique minimal dans les milieux agricoles, et d'atteindre les objectifs de la stratégie biodiversité européenne. De plus, la nouvelle mesure phare de la réforme, "l'écorégime", censée promouvoir la transition agroécologique, se verrait canalisée par des plafonds budgétaires (30%) et des conditions d'application absurdes. L'accord envisage même de réserver obligatoirement 60% des paiements vers les aides injustes qui favorisent les plus grandes exploitations et l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage ! Il deviendrait alors beaucoup plus difficile qu'avec la proposition actuelle de la Commission de planifier la transition nécessaire vers des paiements qui rémunèrent les services environnementaux, sociaux et les biens publics rendus par l'agriculture."

¹ Impaacte est une coalition de cinq associations environnementales. Greenpeace Belgique, Inter-Environnement Wallonie, Natagora, Nature et Progrès et WWF-Belgique, se sont unies pour contribuer à l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire wallonne qui promeut la transition écologique de l'agriculture.

² Le gouvernement Vivaldi vient de s'engager entre autres à s'aligner sur le Green Deal en matière de climat et de biodiversité

³ Corporate Europe Observatory, CAP vs Farm to Fork, Will be Pay Billions to Destroy, or to Support, Biodiversity, Climate, and Farmers? https://corporateeurope.org/en/2020/10/cap-vs-farm-fork?fbclid=IwAR2yWGEztITrxQefo7buQEzWfo9YtgLHDoYvxltHdjALEPIEf_5_BqaRV5k

⁴ Birdlife & Natagora, Pourquoi l'accord des trois partis au Parlement européen est pire que la proposition initiale de la Commission

PSE, MAE, des bonnes intentions ?

Quand on est une entreprise commerciale qui vante la pureté de son eau minérale filtrée par la montagne mais qu'on se rend compte que d'année en année la concentration de substances indésirables augmente au point que prochainement il ne sera plus possible de pouvoir mettre en vente ses bouteilles d' « eau minérale naturelle », il faut trouver une solution... radicale !

En 1989, dans les Vosges, cette entreprise doit se faire une raison : ses sources sont de plus en plus polluées par des nitrates et des pesticides.

Mais d'où viennent tous ces polluants ? Des cultures intensives, de l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, des excréments des troupeaux, bref, des pratiques agricoles régionales.

Faut-il alors se résoudre à cesser l'activité ? Les

sources ne sont pas délocalisables. L'eau ne peut être traitée pour garder son statut d'eau minérale naturelle. On ne peut pas non plus contraindre les agriculteurs à modifier leurs pratiques culturales. Contraindre ? Ce n'est pas possible, mais les inciter à cultiver autrement, en préservant l'environnement... et en Paiement pour Services Environnementaux ⁽¹⁾. Ce PSE permet de compenser les pertes dues aux nouvelles méthodes agricoles comme les productions moins polluantes, le bio,... Il repose sur des conventions signées entre le minéralier et des fermiers ou des engagements contractés avec sa filiale et des fermiers. Dans ce dernier cas, la filiale rachète les terres à des fermiers ne souhaitant pas participer au PSE et les propose gratuitement à d'autres, désireux de s'impliquer dans le projet.

Cette première expérience française a permis de préserver la qualité des eaux de source, les activités

économiques de l'entreprise ainsi que celle des paysans locaux. Si rien n'avait été fait, l'entreprise aurait fermé ses portes en laissant des milliers de salariés sans emploi.

L'opération a été étudiée par l'ONU et dans des universités du monde entier et a fait des émules. ⁽²⁾

« Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des contrats par lesquels les utilisateurs de services écosystémiques participent à leur financement. Les contrats que passent des usines ou stations d'épuration avec des agriculteurs pour qu'ils diminuent leurs rejets d'azote ou de phosphore plutôt que d'investir elles-mêmes dans des techniques de dépollution coûteuses en sont un exemple typique. En France, ces contrats n'existent que dans quelques cas pour réduire les pollutions des sources d'eau minérale. Aux États-Unis ce type de paiements pour éviter la pollution de l'eau résulte de l'obligation de se conformer à une réglementation avec obligation de résultat. En Australie, des États ont mis en place des mécanismes permettant aux propriétaires privés de valoriser les actions de conservation de la biodiversité entreprises sur leurs terres. Le monde agricole et forestier pourrait potentiellement bénéficier beaucoup des PSE. Plusieurs organisations, dont l'European Landowners Organisation (une fédération d'organisations agricoles) ont d'ailleurs proposé que la politique agricole commune (PAC) prenne un virage radical vers les PSE et apporte une véritable rémunération des services pour la collectivité, en particulier pour la biodiversité. L'idée que l'offre de mosaïques paysagères, l'ouverture des espaces et la protection de la faune et la flore, le stockage de carbone puissent être des activités économiques à part entière progresse. D'autres secteurs, comme les travaux publics pourraient aussi évoluer vers une offre de services d'ingénierie écologique au service des utilisateurs, si la politique publique leur donnait des incitations en ce sens. » ⁽³⁾

En Belgique, ce sont les régions qui gèrent la mise en œuvre de la politique européenne rurale. La Région wallonne a initié un système qui peut être rattaché à un mécanisme hybride de PSE : un montant serait versé par le gouvernement à un fermier qui s'engage librement à développer des activités exercées en faveur de la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Ce sont les mesures agro-environnementales : les MAE, . Mais par manque de contrôle et par une appréciation hypothétique et théorique, force est de constater que les mesures les moins contraignantes, mais aussi les moins impactantes, comme par exemple la mise en place de haies, de surfaces herbeuses, de prés naturels ou encore la couverture des sols, sont préférées par les fermiers.

« (...) si l'existence d'une régulation publique garantit au mécanisme une forme de sécurité juridique par la mise en place de contrôle et de mesures ciblées, ses

lacunes remettent largement en cause l'efficacité et l'effectivité du PSE. » ⁽⁴⁾

... Et malheureusement, si la protection et la restauration des habitats passent par la réduction des pollutions et par des formes d'agriculture moins destructrices, dans le beau projet français qui a été déclencheur de toute cette réflexion autour des PSE, la multinationale qui a racheté la société minière en 1992 semble ne pas se soucier de la surexploitation et des pressions sur la nappe phréatique qu'elle occasionne : elle la considère comme sa chose, sa marchandise. Et tant pis si le niveau de la nappe baisse, et tant pis pour les collectivités locales qui se sentent obligées d'aller s'approvisionner en eau ailleurs, à grand frais.

Je terminerai par cette citation de Jean-Claude Nouët ⁽⁵⁾ : « L'homme n'a aucun droit d'utiliser la biosphère selon sa fantaisie au gré de son profit et de son divertissement; le faisant, il abuse d'un droit qu'il s'est attribué à lui-même et qui s'apparente au droit du plus fort, c'est-à-dire, au plus abominable des droits. »

Xavier

⁽¹⁾ Les PSE engagent d'une part des financeurs, en principe les bénéficiaires directs des avantages comme des entreprises, des individus, parfois représentés par des associations ou des acteurs publics. Ce peut être, par exemple :

- des acteurs agroalimentaires qui exploitent des ressources naturelles : par exemple de nombreux PSE ont été financés par les industriels qui exploitent des sources d'eau potable avec les agriculteurs(trices) dans les bassins versants des sources ;
- des collectivités territoriales qui souhaitent protéger des paysages dans leur territoire pour sa valeur culturelle, récréative, etc. ;
- des gestionnaires de milieux qui souhaitent restaurer des continuités écologiques pour favoriser la protection de la biodiversité, etc.

⁽²⁾ https://newsletters.artips.fr/Economitips/Pse_Eau/?uiad=edddcc984dd

⁽³⁾ <http://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-note059.pdf>

⁽⁴⁾ <https://journals.openedition.org/vertigo/17084?lang=pt>

⁽⁵⁾ Jean-Claude Nouët : professeur à la Faculté de médecine de la Pitié Salpêtrière et médecin, spécialisé en histologie, embryologie et cytogénétique



Poulailler Decruyenaere : suite mais pas fin (du moins espérons-le)

Vous vous souvenez surement de l'article que nous avons rédigé dans notre revue de mai-août où nous vous présentions nos arguments d'opposition repris dans le courrier de notre asbl dans le cadre de l'enquête publique pour l'extension du poulailler industriel intensif Decruyenaere.

Nous avons espéré que le bon sens l'emporterait et que le Collège communal refuserait ce permis en pensant au bien-être animal, à la préservation de la campagne dottignienne et à la qualité de vie des dottigniens Mais il n'en fut rien et nous avons appris fin septembre que le permis avait été accordé malgré tous les courriers « contre » reçus par la commune. Le Collège ayant estimé que les craintes des réclamants avaient trouvé réponse dans l'étude d'incidence qui accompagnait l'enquête publique.

Notre asbl a donc décidé de ne pas rester les bras croisés et d'introduire un recours auprès du ministère comme la législation le permet.

Vous trouverez ci-dessous la teneur de ce recours :

Ministère de la
Région Wallonne
DGRNE – DPA

15 Avenue Prince de Liège
5100 Namur

Mouscron, le 8 octobre 2020

Madame la Ministre,

Concerne : recours contre le permis unique accordé à Monsieur B. Decruyenaere, demeurant à 7711 Dottignies, rue du Moulin Rouge 1, par le Collège communal de la ville de Mouscron en date du 14 septembre 2020 (recours à adresser dans un délai de 20 jours à partir du 21 septembre 2020) concernant le renouvellement anticipé du permis, le maintien en activité avec transformation et extension d'une entreprise agricole : élevage de poulets – 2 poulaillers existants (33.000 et 39.600 poulets), une salle de réception (100 personnes), divers stockages, nouveau local technique, nouveau poulailler (59.400 poulets), divers dépôts, une cabine HT, nouvelle prise d'eau (9.000 m³/an), 2 stations d'épuration individuelle, un pont-bascule, ... ayant trait à un terrain sis 1 rue du Moulin Rouge à 7711 Dottignies.

Notre asbl, basée à Mouscron, a dans son objet social la protection de l'environnement et de la qualité

de la vie. C'est dans ce cadre que nous vous adressons ce recours.

Tout d'abord, dans son principe, ce type d'exploitation est loin d'une agriculture respectueuse des animaux et de l'environnement. Soumettre des poussins à un éclairage imitant la lumière du jour pour lui permettre de grandir et donc de grossir plus rapidement, ce n'est pas se soucier du bien-être animal

....et que dire de la superficie réservée à chaque poussin sachant qu'il peut y en avoir 20/m² au point que dès qu'ils prennent du poids, il faille les « desserrer » pour qu'ils puissent continuer à grossir ?

De plus, ce type d'élevage contrevient à plusieurs engagements du gouvernement régional, tels que décrits dans la Déclaration de Politique régionale 2019, notamment:

« la Wallonie soutient le développement d'une agriculture de qualité qui est un enjeu économique et environnemental pour la région » : ce type d'élevage industriel n'est pas de nature à permettre la promotion de produits « de qualité » ;

« Le Gouvernement préservera le modèle d'agriculture du type familial et paysan » : même si, dans ce cas-ci, cet élevage est géré par une famille, ce n'est généralement pas elle qui détermine les conditions de production, souvent imposées par les fournisseurs/clients ; une production dans laquelle une



20 poulets au m²

famille devient de fait employée d'un grand groupe industriel n'est pas une production «familiale et paysanne» ;

Madame la Ministre, nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants :

Impacts environnementaux :

Pollution du sol et sous-sol

A l'heure actuelle, avec l'exploitation existante, le sol et sous-sol est déjà très fortement pollué car nous pouvons lire dans le résumé non technique de l'étude d'incidence (p 25) les restrictions quant à la pollution du sol et sous-sol de la zone à savoir :

- Restrictions d'usage : pas de retour vers un scénario agricole standard ;
- Restrictions d'utilisations :
 - o Pas d'élevage hors bâtiments ;
 - o Pas de parcours extérieurs et pas de potager ;
 - o Maintien du bâtiment et du béton ;
 - o Pas de conduite d'eau.

Faut-il continuer à polluer encore et encore ?

Actuellement des contrats sont passés pour un total de 17.920 kgN/an. Les épandages se font sur des terres agricoles à Mouscron et environs (Warcoing – Pecq – Néchin – Celles – Herseaux ...). Avec la nouvelle extension, il faudra trouver de nouveaux contrats pour une quantité totale de minimum 17.720 kgN/an mais cela ne pourra plus se faire dans la région immédiate. Nous avons relevé dans notre courrier envoyé dans le cadre de l'enquête publique qu'aucune indication n'était donnée quant à ces nouveaux contrats : combien de kilomètres parcourront ces fientes avant d'être épandues ? Où le seront-elles ? Comment nous assurer que toutes les mesures seront prises pour éviter toutes pollutions des eaux souterraines chez ces nouveaux « clients » de l'exploitation ?

Sur base des valeurs du plan de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA), la production théorique de fumier de l'exploitation

actuelle est de 1980 m³/an. Toutefois dans la pratique, l'exploitant renseigne une production tournant plutôt entre 800 m³ et 1000 m³ par an. Comment expliquer cette différence ? Nous n'avons trouvé aucune réponse à ce fait dans l'étude d'incidence.

Captage d'eau

La demande en captage d'eau sera énorme : 9.000 m³/an soit le double du captage actuel. Est-ce que la nappe phréatique peut supporter ça sachant que nous avons de plus en plus de périodes de sécheresse ?

Usage de désinfectants

L'exploitant utilisera, pour la désinfection des poulaillers lors du vide sanitaire, un désinfectant : Halamid ou Virkon. Mais nous ne savons pas comment, où et en quelle quantité seront stockés ces produits.

Cadre paysager

La commune, à l'aide de riverains, a consenti de nombreux efforts pour aménager la campagne dottignienne (sentier Nature et Patrimoine – plantations etc.) et ce dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Un sentier Nature et Patrimoine qui passe près de l'exploitation a été aménagé avec des panneaux didactiques expliquant la faune et la flore des environs. Ces efforts ne risquent-ils pas d'être réduits à néant par cette extension importante d'un élevage industriel intensif ?

Cadre de vie :

Le projet est susceptible de générer des impacts réels en matière de nuisances olfactives. En effet, dans l'étude d'incidence, le rapport d'Odometric stipule qu'actuellement, les odeurs peuvent être ressenties entre 10 et 265h/an, avec la nouvelle installation ce sera entre 40 et 771h/an !!! Et ce pour un environnement proche. Or, il y a quand même une zone d'habitat à 400m environ de l'exploitation. L'étude dit que cela respecte quand même ce qui est permis en Région wallonne mais est-ce pour autant supportable pour les riverains ? Les

nombreux courriers de ces derniers, envoyés suite à la réunion publique de présentation du projet, affirment le contraire. Faut-il leur rendre la vie encore plus impossible en augmentant cette exploitation ?

Par ailleurs, de nombreux promeneurs, joggeurs mais également des écoliers empruntent les chemins des environs et notamment le sentier Nature et Patrimoine qui passe près de l'exploitation. Ces promeneurs seront donc directement impactés par ces odeurs lorsqu'elles se produiront. Ce serait vraiment dommage alors que le but de ce sentier est de leur faire découvrir la campagne dottignienne !

Pour toutes ces raisons, Madame la Ministre, nous vous demandons de refuser ce permis qui ne contribuera en aucun cas au bien-être animal, ni à l'environnement et qui ne créera au mieux qu'un seul emploi.

En vous remerciant d'avance, Madame la Ministre, pour l'attention que vous accorderez à ce recours, nous vous présentons, nos sincères salutations.

Pour Eco-Vie asbl, Sylvia Vannesche, Secrétaire

Voilà, il ne nous reste plus qu'à attendre la réponse de la Ministre. Nous ne manquerons pas bien évidemment de vous tenir au courant des suites qui auront été accordées à notre recours (la suite dans notre prochaine revue probablement).

Sylvia



Le CADTM (Comité pour l'Abolition de Dettes illégitimes) condamne les mesures du G-20 sur la dette

En marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI qui se tiennent du 12 au 18 octobre, les ministres des Finances du G-20 se sont réunis ce mercredi 14 octobre 2020 pour adopter de nouvelles mesures d'allègement de dettes à destination des pays du Sud. Incapable de répondre de manière satisfaisante à l'urgence de la crise, le G-20 a décidé de prolonger de 6 mois l'Initiative de suspension de paiement de la dette (ISSD) lancée en avril 2020 sans remettre en question les fondements et les limites de cette initiative.

Face à l'aggravation de la crise de la dette des pays du Sud consécutive à la dégradation de la situation économique mondiale décuplée par la pandémie de coronavirus, les institutions financières internationales et les principaux créanciers bilatéraux ont instauré au printemps 2020 des financements d'urgence et des mesures d'allègement de dette.

En avril 2020, le G-20 et le Club de Paris ont créé l'ISSD [1]. L'opération consistait à reporter le service de la dette bilatérale de mai à décembre 2020, en l'étalant sur la période allant de 2022 à 2024, ce qui veut dire que les sommes non payées en 2020 s'ajouteront aux sommes à payer. Dès son lancement la mesure est apparue comme inappropriée. Circonscrite à 73 pays, soit un peu plus de la moitié des pays en développement, elle excluait d'emblée des États déjà en défaut de paiement comme le Soudan, l'Argentine ou le Venezuela. L'accord en plus prévoyait que la mesure de report de paiement était conditionnée au remboursement préalable des arriérés de paiement dus au duo Banque mondiale/FMI, doublée de la signature d'un plan d'ajustement structurel sous la tutelle du FMI. Tandis que la dette extérieure publique des pays du Sud s'élève à 3 000 milliards \$US, l'ISSD devait dans le meilleur des cas traiter... 20 milliards \$US, c'est-

à-dire moins de 1 % de la dette publique externe totale.

« Les pays du G-20 s'inscrivent dans la continuité des mesures du FMI et de la Banque mondiale, quelques financements d'urgence principalement sous forme de prêts, l'application de mesures d'austérité, et un soutien infaillible aux créanciers en refusant l'idée même d'une annulation ».



Problème supplémentaire, ni la Chine, ni les créanciers privés (banques, fonds d'investissement, fonds vautours, ...), qui sont les principaux créanciers de ces pays ne sont directement concernés par l'ISSD. Étant seulement invités à rejoindre l'initiative, ni l'un ni l'autre n'ont concédé d'allègement de dettes ou de report de paiement. Plus grave, malgré les déclarations d'intention initiales des créanciers privés réunis au sein de l'IIF (*Institute of International Finance*) [2], ces derniers ont directement menacé les pays en développement qui participeraient à l'ISSD d'une dégradation de leur note souveraine et d'un recul sévère des investissements directs étrangers.

En conséquence, seuls 46 des pays éligibles ont introduit une demande

d'ISSD, pour un report total de ... 5 milliards \$US [3], soit moins de 2 millièmes (moins de 0,2 %) de la dette publique extérieure totale des pays du Sud. En réalité, « la dette extérieure totale des pays éligibles à l'initiative d'allègement adoptée en avril 2020 par les pays du G-20 (DSSI) a augmenté de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Elle a atteint un montant record de 744 milliards de dollars en 2019, et a aug-

menté deux fois plus vite que celle des autres pays à faible et moyen revenu » [4]. Suite à ce désaveu manifeste, certains attendaient de la réunion du G-20 du 14 octobre une refonte complète de l'ISSD répondant enfin à la hauteur des enjeux. Pourtant il n'en sera rien, ou si peu [5]. *Primo*, une extension de 6 mois, soit un report des paiements pour la période de janvier à juin 2021. *Secundo*, une extension du délai de remboursement initialement prévu entre 2022 et 2024, et ainsi prolongé jusqu'en 2026. *Tertio*, l'adoption d'un « cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'ISSD », censé garantir la participation des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris, et des créanciers privés. Sans plus de précision toutefois. Enfin, toujours la même intolérable

conditionnalité à souscrire à un « programme d'assistance » du FMI... Sachant d'une part que la Chine considère, assez justement, que le G-20 n'est pas un espace approprié pour traiter les renégociations de dette, et d'autre part que les créanciers privés réunis dans l'IIF ont renouvelé, dans une lettre ouverte, leur refus de participer à l'ISSD [6], on se dirige tout droit vers un nouveau fiasco.

Au final, les pays du G-20 s'inscrivent dans la continuité des mesures du FMI et de la Banque mondiale, quelques financements d'urgence principalement sous forme de prêts, l'application de mesures d'austérité, et un soutien infaillible aux créanciers en refusant l'idée même d'une annulation.

Pourtant des solutions existent. Depuis le début de la crise Covid, aux États-Unis et dans l'Union européenne, les banques centrales ont débloqué plus de 5 000 milliards \$US en quelques semaines. Par ailleurs, au moins trois arguments de droit international peuvent être invoqués pour justifier des annulations ou des répudiations de dette, à savoir : le cas de force majeure, l'état de nécessité et le changement fondamental de circonstances. Enfin, si réelle volonté politique il y avait, les États réunis au sein du G-20, du Club de Paris et des institutions multilatérales (BM/FMI) pourraient au minimum soutenir publiquement tout pays qui déciderait de procéder

à une suspension voire à une répudiation de sa dette, et ainsi obliger les créanciers réfractaires à s'asseoir autour de la table de négociation.

Pour le CADTM, il n'y a rien à attendre des institutions financières internationales et des dites grandes puissances. Le CADTM est convaincu qu'il est nécessaire de constituer un front des pays du Sud contre le paiement des dettes illégitimes. C'est déjà ce que proposait il y a 33 ans, Thomas Sankara, le jeune président du Burkina Faso. C'est aussi ce que proposait à la même époque Cuba et Fidel Castro. Pour que cela se produise, il faut une prise de conscience au niveau des peuples et de puissantes mobilisations. Le CADTM se réjouit qu'une grande coalition mondiale de mouvements de lutte contre les dettes illégitimes se soit constituée avec plus de 550 organisations présentes dans 90 pays pour souscrire une déclaration commune et agir ensemble dans le cadre de la semaine d'action mondiale pour l'annulation de la dette.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat.

CADTM International

[1] Club de Paris, « Suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres -ADDENDUM (*) », 15 avril 2020. Disponible à : <https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-presse/suspension-du-service-dette-pays-plus-pauvres-addendum-15-04-2020>

[2] Club de Paris, « Collaboration entre le Club de Paris et l'IIF pour soutenir l'ISSD », 30 avril 2020. Disponible à : <https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-presse/collaboration-entre-club-paris-iif-soutenir-issd-30-04-2020>

[3] Banque mondiale, Covid-19 : Initiative de suspension du service de la dette. Disponible à : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative> "

[4] Moutiou Adjibi Nourou, « La Chine détient désormais 63 % de la dette due aux pays du G-20 », *Agence Ecofin*, 15 octobre 2020. Disponible à : <https://www.agenceecofin.com/economie/1510-81350-la-chine-detient-desormais-63-de-la-dette-des-pays-pauvres-envers-les-membres-du-g-20>

[5] Club de Paris, « Extension de l'ISSD et cadre commun pour les traitements de dette », 14 octobre 2020. Disponible à : <https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-presse/extension-issd-cadre-commun-traitements-dette-14-10-2020>

[6] IIF, « IIF Letter to G20 Regarding The Debt Service Suspension Initiative », 22 septembre 2020. Disponible à : <https://www.iif.com/Portals/0/Files/content/Regulatory/IIF%20Letter%20to%20G20%20on%20DSSI%20Sept%202020.pdf>

**Il faut annuler
les dettes
illégitimes**

SI !



**ARRETEZ AVEC VOS
IDEES DE GAUCHISTES,
VOUS DEUX !**



Sédentaires ou migrants, les bourdons?

Salut ter toutes et tous,
Ce printemps et cet été, je me suis attelé à identifier les bourdons au jardin (confinement oblige) et je viens de vous traduire ceci :

La migration des reines de bourdons.

A partir d'une publication néerlandaise : NATURE TODAY

Une étude aux PAYS-BAS a démontré que, contrairement à ce que les entomologistes croyaient jusque-là, les reines de bourdon pouvaient parcourir des centaines de km. En effet, nous étions persuadés que les reines restaient à proximité de la zone où elles avaient hiverné.

Voici donc ce que le chercheur Thijs Fijen a découvert avec l'aide de volontaires.

Le comportement migratoire des bourdons a été remarqué accidentellement par des ornithologues amateurs qui participaient au dénombrement des oiseaux. Certains d'entre eux ont remarqué que beaucoup de bourdons les survolaient (toujours dans la même direction ?) et ont donc décidé de les compter. Un jour de pointe, plus de onze mille reines bourdons sont ainsi passées par un site de suivi de la migration des oiseaux. Il a été estimé qu'elles volaient à une vitesse de trente kilomètres à l'heure et qu'elles pourraient éventuellement la maintenir toute la journée. « Les bourdons ne migrent pas en groupes et en formations comme les

oiseaux », souligne Fijen. "Ils font ce voyage individuellement." Cela explique également pourquoi les biologistes n'avaient pas remarqué ce phénomène auparavant. Des chercheurs anglais, français, suédois et finlandais avaient cependant déjà compté les bourdons migrants dans les années 50 et 70.

Aux Pays-Bas, les volontaires ont enregistré un total de dix jours de

ponte.

"Mais ce n'est qu'une hypothèse", souligne Fijen. « Que ce soit vraiment la raison reste à vérifier à partir de la recherche ».

Bien que les chiffres exacts du nombre de bourdons aux Pays-Bas (et ailleurs) manquent, les biologistes ont vu le nombre d'espèces diminuer (voire disparaître) depuis des années. La découverte de la mi-

gration des bourdons signifie que nous devons gérer leur protection différemment. « Si les bourdons quittent effectivement les réserves naturelles à la recherche de nouveaux endroits pour s'installer, nous devons leur offrir ces endroits », dit Fijen.

Cela signifie également que les zones agricoles n'offrent pas suffisamment d'espace pour les bourdons. On ne peut résoudre le problème en favorisant l'implantation de plus de reines dans les réserves naturelles sans assurer que la population ne disparaisse en arrivant en zone agricole.

Et ce n'est pas avec ce que les décideurs européens viennent de voter que cette situation va s'améliorer. Ils viennent de cracher au visage de ceux qui se préoccupent du vivant. La Politique Agricole Commune (PAC) qui avait un green deal comme objectif, c'est vue revisitée en sa totalité, en dernière

minute, votée à des dates avancées et elle n'a plus rien de vert. Au contraire, l'agriculture intensive en deviendra encore plus destructrice de notre santé, de la santé des écosystème et donc de la flore et la faune.

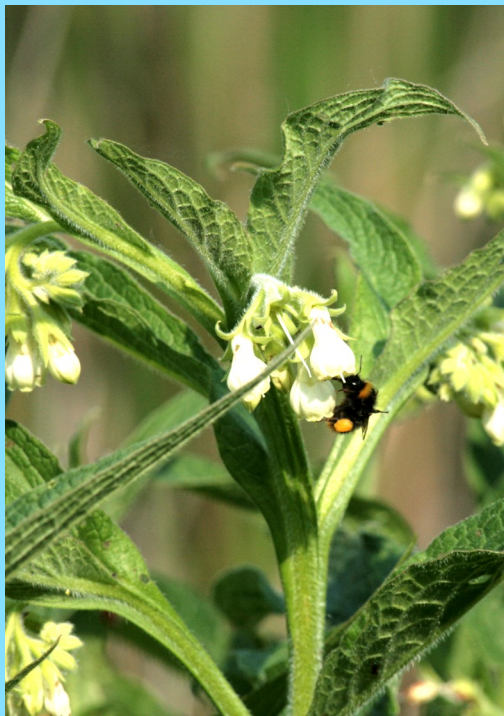


migration massive.

Comme chez les bourdons (et les guêpes), seules les reines survivent à l'hiver. Fijen pense que le manque de lieux de nidification joue un rôle dans cette migration qui serait motivée par la recherche de lieux de

C'est pourquoi le biologiste plaide pour plus de biodiversité, de fleurs sauvages et de lieux de nidification pour les bourdons. Et pas seulement aux Pays-Bas, mais à l'échelle internationale. Les bourdons peuvent rapidement bénéficier de nouvelles mesures. « Si nous augmentons la qualité et la biodiversité des paysages, ils y trouveront leur chemin, même si c'est à une centaine de kilomètres », dit Fijen.

Puisqu'il est impossible de déterminer à l'œil nu que les bourdons qui passent sur un site sont les mêmes que sur un autre, le biologiste souhaite suivre les bourdons grâce à des technologies modernes. Les scientifiques peuvent, par exemple, suivre les insectes via un radar. Fijen espère utiliser ces études pour mieux car-



tographier la migration des bourdons.

Fijen a publié ses résultats dans la revue scientifique *Journal of Applied Ecology*.

Le meilleur moment pour espérer voir des bourdons migrateurs, c'est vers le début du mois d'avril, par un temps relativement chaud et ensoleillé. Profitez aussi d'un vent d'est, pour augmenter vos chances de voir une migration massive le long de la mer et de la côte. Et comme sur de nombreux postes de suivi migratoire des oiseaux, on dénombre aussi les bourdons (annotés généralement en *Bombus spec.*), vous pouvez suivre les décomptes sur [Trektellen.org](https://www.trektellen.org/count/view/47/20050401).

Allez donc voir ici combien ils en ont compté : <https://www.trektellen.org/count/view/47/20050401>

Martin WINDELS

Appel aux bonnes volontés

La Réserve Naturelle et Ornithologique de Ploegsteert A BESOIN DE BRAS.

En effet, les différentes journées de plantations voient leur organisation perturbée par les mesures prises dans la lutte contre le COVID.

Nous ne pouvons, pour l'instant, être plus de 4 personnes en extérieur en Belgique. Yves DUBUC, conservateur se charge d'organiser les groupes et nous veillerons tous ensemble à respecter à la lettre les consignes (port du masque, distance de 1m50, groupes de 4 maximum, se laver les mains le plus souvent possible....). Comme les plantations de masse ne pourront avoir lieu des dates sont ajoutées.

En ce qui concerne novembre 2020 (pour décembre, on attend l'évolution des mesures), les dates sont fixées aux samedis 21 et 28 novembre (de 9h à 17h). Vous serez donc par groupe de 4 maximum et chaque groupe sera affecté à

une zone bien précise pour les plantations.

Aux fins de bonne organisation, il est vraiment conseillé de marquer votre intention de participer, même si vous ne venez que 1 ou 2 heures, uniquement à l'adresse mail suivante : rnop2011@hotmail.com (n'oubliez pas d'indiquer votre n° de téléphone, le nombre et le nom des personnes, la date et le créneau horaire, si vous prenez votre encas pour le midi....). Yves se charge de vous donner le lieu de Rv en fonction de votre créneau horaire ainsi que des consignes supplémentaires si nécessaire.

L'ASBL RNOP mettra du gel hydroalcoolique à disposition.

Chacun amène son propre matériel (gants, bêche...) ses boissons et son encas pour le midi si nécessaire.

Pour toute info complémentaire rnop2011@hotmail.com

Merci de venir soutenir l'effort pour un futur plus sûr.

Ène paire de plantes d'ichi

El chou rouché (le chou rouge) *André Leleux*

Ène invintieon d'balou, ç'légueume d'apothicaire
Qu'i fait tourner au vert dins t'n assiette tés penn'tères

Une invention de débile, ce légume d'apothicaire
Qui colore en vert tes pommes de terre dans ton assiette

Le chou rouge

Allo... Tatie Sylvia

En ces temps difficiles et compliqués, vous êtes nombreux à me demander comment désinfecter efficacement les surfaces sans recourir à l'eau de javel ou aux fameux produits de la gamme Déthol ...

Je pourrais vous renvoyer au premier cahier de Tatie Sylvia et à la recette du désinfectant maison à base de vinaigre et d'huile essentielle (tea tree ou citron) mais il y a un hic : tout le monde ne peut pas employer les huiles essentielles (les femmes enceintes par exemple) et le vinaigre seul ne serait pas efficace contre le coronavirus selon plusieurs sources. Alors, afin de prendre un maximum de précautions, je vous conseille d'employer l'alcool ménager comme désinfectant pour les surfaces pendant cette période de Covid.

L'alcool ménager est un puissant désinfectant. En fait, il est composé d'éthanol et de méthanol. En général, on le trouve à 90° ou à 70°. C'est de l'alcool à brûler dénaturé pour réduire son odeur forte. Il est fréquemment utilisé comme produit d'entretien.

Voici quelques-uns de ses usages :

Prenez une lavette microfibre, humidifiez-la légèrement et pulvérisez un peu d'alcool ménager dessus puis passer la lavette sur vos interrupteurs, vos clinches, vos poignées de portes et les voilà propres et désinfectés.

Pulvérisez l'alcool ménager sur les différentes parties du WC, frottez ensuite avec une éponge et voilà votre WC désinfecté.

Versez l'alcool ménager sur une éponge et passez-la sur la plaque vitrocéramique, l'évier en inox ... leur brillance sera sans égale et toute trace de calcaire aura disparu de votre évier ! Pour parfaire le travail, vous pouvez passer un chiffon doux et sec sur la surface nettoyée.

Pour enlever une vilaine tâche sur du tissu même délicat, imbibe un chiffon d'alcool ménager et tamponnez la tâche jusqu'à disparition, rincez ensuite et lavez comme à l'ordinaire (j'ai essayé avec une vilaine tâche d'œuf et ça a super bien fonctionné !)

Pour laver vos vitres et miroirs ... sans trace : préparez un spray vide, mélangez-y 4 c à soupe d'alcool ménager, 4 c à soupe de vinaigre blanc et un verre d'eau. Pulvérisez sur la surface à nettoyer et essuyez avec un chiffon microfibres. En prime, vos vitres et miroirs se saliront moins vite.

Pour dégivrer le pare-brise de votre voiture, pulvérisez dessus de l'alcool ménager, le givre disparaîtra (idem pour les poignées de porte gelées)

Il vous servira aussi pour enlever les traces de l'étiquette que vous avez décollée d'un bocal : imbibe un tissu d'alcool ménager et frottez les traces ... les voilà disparues !

Quelques précautions d'usage :



- On le stocke toujours hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- On ne l'utilise jamais près d'une flamme : il est inflammable !
- On referme soigneusement la bouteille après utilisation pour éviter toute évaporation.
- On aère la pièce quand on l'utilise pour éviter d'avoir la tête qui tourne.
- C'est mieux d'utiliser des gants quand on le manipule.

C'est à vous de jouer maintenant ...

A bientôt

Tatie Sylvia



ECO-VIE JUNIOR

Grisou raconte ... Incroyable, ces incroyables comestibles !

Cela faisait déjà quelques années que j'entendais mes maîtres parler des « incroyables comestibles ». Je les voyais partir, parfois, avec des bacs remplis de plants de légumes et ils revenaient sans rien.

D'après ce que j'ai compris, pendant tout ce temps, ils plantaient et semaient dans des bacs dans le parc du Chalet.

Ils appellent ça « Les incroyables comestibles ». Pour moi, c'est très bizarre tout ça. Je ne comprends pas grand-chose : ils plantent et sèment pour les autres et ils espèrent que d'autres feront comme eux ... ils parlent de solidarité, de partage, de nourriture à partager ... D'après ce qu'ils disent c'est compliqué à mettre en route, les gens se méfient, mais ils persévèrent.

J'en étais resté là, jusqu'à ce que ...

Cette année, c'était une belle année à pommes. Dans le jardin, nos trois pommiers ont donné des tas de pommes, des kilos et des kilos. Alors, mon maître, au fur et à mesure qu'elles tombaient de l'arbre les a ramassées et les a mises dans une brouette. La brouette a été placée au bord de notre jardin, à proximité de la route, ce qui fait que les passants pouvaient voir les pommes dans la brouette et surtout l'écriteau qui disait « Pommes tombées de l'arbre ... Servez-vous » et ça a été un succès ! Au début les passants prenaient une pomme et la mangeaient en voyageant et nous envoyaient un petit mot pour remercier ou même pour demander la variété tant les pommes étaient bonnes. Puis ils se sont enhardis et ont pris des sachets pour emmener les pommes pour faire des compotes, des confitures, des desserts... mon maître se réjouissait de voir les fruits partir rapidement et il remplissait la brouette encore et encore !



Les voisines se servaient également et puis l'une d'elle est venue nous offrir un pot de gelée de pommes faite avec nos pommes et si nous en voulions encore, il suffisait d'en redemander. Une autre a envoyé son fils nous rapporter un grand pot de compote de pommes avec une petite étiquette « Compote de VOS pommes nature MERCI »

alors, maintenant, je sais ... j'ai

compris : c'est ça les Incroyables Comestibles !!! C'est pas une belle aventure ça ???



A bientôt pour une autre aventure

Grisou

Oh! Vous avez remarqué? Ces empreintes sur mon nuage... Cannelle, mon ami, vient de me rejoindre au Paradis des Chats... 🐱



Trucs et astuces

Je suis friand de noisettes ! Pas vous ?

Quelle joie de se baisser pour ramasser ces petits fruits à coque.

Mais cette année, mes noisetiers n'ont presque pas produit et beaucoup de leurs fruits étaient véreux. Il faut dire que l'hiver passé a été particulièrement doux.

Comment empêcher les vers de manger les noisettes avant nous ?

Le balanin, c'est le nom de ce « charançon des noisettes », profite des feuilles mortes que je laisse en dessous des arbres pour hiverner au chaud. Habituellement, j'attends quelques jours de bon gel avant de retourner ce matelas feuillu une ou deux fois de suite lors d'une journée glaciale. Les petits coléoptères ainsi réveillés se retrouvent dans un air frigorifiant et ne résistent pas aux températures inférieures à zéro. Je

recommence l'opération au moins trois fois pendant l'hiver quand c'est possible, mais, comme je le disais, l'hiver passé n'a pas été suffisamment froid pour parvenir à réguler leur nombre.

Une autre possibilité est de biner, griffer ou travailler régulièrement le sol sous les noisetiers d'octobre à avril. Les larves remontent alors et les oiseaux peuvent venir s'en délecter. Ces braves auxiliaires !

Mais une noisette trouée est aussi un bon prétexte pour réaliser un petit sifflet ! Il suffit de souffler légèrement, sans forcer dans une paille (de céréale, d'herbe sèche...) placée à l'oblique à quelques millimètres du trou du balanin pour émettre un sifflement qui, je l'espère, ravira les oreilles de Virginie.

Bonne récolte et bon amusement.

Xavier



**Des trucs,
des astuces, une réaction?**

N'hésitez pas à nous en faire part, plus on pourra les partager, meilleur sera notre quotidien.

STOP BETON: débattiez avec nous

● ● ● **STOP BÉTON**

LE TERRITOIRE AU SERVICE DE L'URGENCE
CLIMATIQUE ET SOCIALE

En visioconférence le 25/11

Stop Béton, le territoire au service de l'urgence climatique et sociale est le titre d'un des derniers dossiers réalisé par IEW dans le cadre de sa mission d'Education Permanente. Pour Hélène Ancion, chargée de mission chez IEW et passionnée d'aménagement du territoire, cet enjeu est fondamental de notre société en transition.

Stop Béton : rénover et adapter les bâtiments, plutôt que démolir ou construire du neuf.

Nous vous proposons d'en débattre ensemble avec la participation de Cécile De Schoutheete et Hélène Ancion d'Inter-Environnement Wallonie,

En visioconférence, le 25/11 de 19h30 à 21h30

Inscription obligatoire: eco-vie@skynet.be

ou 0477 362212



Cebeo, suite et fin

Vous l'avez peut-être appris, l'entreprise CESEO a décidé de quitter Mouscron et de s'installer à Tournai.

Rappelez-vous... Cebeo, c'est l'entreprise de logistique installée actuellement à la Rue de la Royenne et qui dans le cadre de son extension avait introduit une demande de permis pour s'installer sur le zoning de la Martinoire. Je vous avais vanté le combat citoyen des riverains de la future implantation dans notre revue N° 310 et avais relayé le contenu du courrier d'Eco-Vie introduit lors de l'enquête publique. De nombreux manquements avaient été soulevés, des incohérences et aussi les nuisances qui allaient être engendrées (notamment nuisances sonores). Le Collège communal avait remis un avis négatif à la suite de l'enquête publique.

Dans notre revue N° 311, je vous disais que le fonctionnaire délégué avait finalement refusé le permis.

Et là, un matin de fin octobre, j'apprends par les journaux et la radio que Cebeo jette l'éponge et qu'il a décidé de s'installer à Tournai. Ce qui me dérange dans les propos, c'est qu'on mette en avant des emplois que n'auront pas les mouscronnois et que l'on sous-entend que c'est à cause de l'opposition des riverains que Cebeo a renoncé mais soyons corrects : Cebeo c'était un déménagement du site de la Royenne vers le zoning de la Martinoire et donc un déplacement de personnel avec, peut-être une création future d'emplois mais rien n'était certain. Ça c'est une première chose. Je ne crois pas non plus que si les arguments des riverains n'avaient pas été fondés, le Collège aurait remis un avis négatif et le fonctionnaire délégué refusé le permis !

Ce qui m'a beaucoup dérangé dans les propos, c'est qu'on stigmatise une opposition

citoyenne car cela reviendrait à dire que plus personne ne pourrait s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique au nom de l'économie, de l'emploi. Une enquête publique est là justement pour faire remonter des remarques précises et argumentées pour essayer de trouver un terrain d'entente entre le demandeur et les riverains. Le but étant de faire cohabiter l'entreprise et les riverains dans le respect des uns et des autres et lorsque ce n'est pas possible, il faut en tirer les conclusions et éventuellement modifier le projet. Renoncer au droit de s'exprimer parce que le citoyen se sentirait responsable des emplois serait un très mauvais signal.

Sylvia



Ène paire de plantes d'ichi

Lés gauques (les noix) *André Leleux*

Je m'sus alefos d'mindé

Si in treuv'reot pus bête

Qu'ein cwéyeux d'gauques su l'arpe.

Cansèl : qu'i-abache s'tête

Que me suis parfois demandé si on trouverait plus bête
Que quelqu'un qui cueille les noix sur l'arbre. Conseil : Regarde en bas

Les noix

Vous voulez participer à la rédaction de cette revue ? Merci de le signaler au 00 32 (0) 56 33 72 13.

Vous désirez soumettre un article ? Merci de nous le faire parvenir **avant le 16 décembre** (par mail ou courrier).

Prochain comité de rédaction : le lundi 21 décembre à 15h30 au siège social ou en visioconférence

AGENDA d'ECO-VIE Novembre - Janvier

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Stretching postural Leers-Nord ET Mouscron : en visioconférence actuellement et en présentiel dès que l'actualité COVID 19 le permettra

Atelier de percussion : reprise dès que l'actualité COVID 19 le permettra

ACTIVITÉS REPORTÉES MAIS REPROGAMMÉES

RENCONTRE-DÉBAT

Rencontre-débat avec deux permanentes d'IEW sur le thème de STOP Béton le mercredi 25 novembre de 19h30 à 21h30 en visioconférence et sur inscription pour recevoir le lien (voir p.22)

ACTIVITÉS REPORTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Le Mois du doc

Les deux projections que nous avons programmées « *Ma voix t'accompagnera* » et « *Nous la mangerons, c'est la moindre des choses* » sont reportées à une date ultérieure, mais nous avons la ferme intention de les reprogrammer dès que possible.

AG Eco-Vie

Nous reportons notre assemblée générale prévue initialement le mercredi 2 décembre et nous la programmerons courant du premier semestre 2021

Visite thématique

« *A la découverte de WARNETON* » est reportée au premier trimestre 2021

ACTIVITÉ À VENIR

Incroyables comestibles

Les rencontres mensuelles de nos bacs « Incroyables comestibles » vont se mettre en congé hivernal. Nous nous retrouverons le mercredi 31 mars 2021 à 17h pour la nouvelle saison de semis et de plantations.

ACTIVITÉ D'UNE AUTRE ASSOCIATION

La Réserve Naturelle et Ornithologique de PLOEGSTEERT A BESOIN DE BRAS (voir p.19)
les samedis 21 et 28 novembre entre 9h à 17h (et en décembre, en fonction de l'évolution des mesures)
Pour la bonne organisation, marquez votre intention de participer, même si vous ne venez que pour 1 ou 2 heures, uniquement à l'adresse mail suivante : rnop2011@hotmail.com